

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Séance du 05 Octobre 2023 – 18 heures 00*

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 10

N° 3

Objet : BUDGET GENERAL DU CCAS – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Présents

Mme MORICE – Mme GONZALO – M BOIVIN – Mme TINAUD-  
NOUVIAN - Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON  
Mme ALBISTUR – Mme FOURNIER-DULAC – Mme BIDART-LABROUSSE

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE

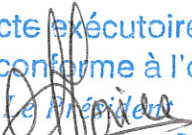
Absents excusés

Mme CHAUFFARD  
Mme LEDESMA  
M EMOND

Absents

Mme DUHART  
Mme ZUGARRAMURDI

***Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé  
sans observation***

Acte exécutoire  
Certifié conforme à l'original  
  
Par délégation, le Vice-Président

### **N°3 BUDGET GENERAL DU CCAS – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Le budget primitif 2023 a été approuvé par délibération du 30 mars 2023.

Il apparait nécessaire d'effectuer une décision modificative pour les chapitres :

#### En dépenses :

- 011 – « Charges à caractère général » :
  - ✓ location d'un véhicule supplémentaire suite à l'augmentation du nombre de repas livrés à domicile entraînant la mise en place d'une 4<sup>ème</sup> tournée pour le service de portage de repas à domicile
  - ✓ augmentation des frais de déplacements (formation des agents de la Maison France Services + préparation à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour un agent)
  - ✓ augmentation du prix horaire concernant la prestation nettoyage des locaux du Point Accueil Jour
  
- 012 « Charges de personnel et frais assimilés » :
  - ✓ Augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec incidence sur le régime indemnitaire et les primes de fin d'année
  - ✓ Recrutements supplémentaires pour le service de portage de repas pour donner suite à la création d'une 4<sup>ème</sup> tournée

#### En recettes :

- 013 « Remboursement sur rémunération du personnel » :
  - ✓ remboursement des salaires d'un agent placé en congé longue durée depuis le 18 février 2022
- 70 « Ventes de produits fabriqués » :
  - ✓ augmentation de la vente des repas à domicile
- 74 « Dotations/Subventions et participations » :
  - ✓ augmentation de la subvention communale

Section de fonctionnement				
Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant en €
011 – Charges à caractère général	4238	60623	Alimentation	+ 25.000,00 €
	4238	61351	Location véhicule portage	+ 2.000,00 €
	420	6251	Frais de déplacement	+ 500,00 €
	424	6283	Frais de nettoyage de locaux	+ 2.500,00 €
<b>Sous-total chapitre 011 – Charges à caractère général</b>				<b>+ 30.000,00 €</b>
012 – Charges de personnel et frais assimilés	420	64111	Rémunération principale personnel titulaire	+ 40.000,00 €
	4238	64131	Rémunération personnel non titulaire	+ 15.000,00 €
<b>Sous-total chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>				<b>+ 55.000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>+ 85.00000 €</b>
013 – Remboursement sur rémunération du personnel	4238	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	+ 15.000,00 €
<b>Sous-total chapitre 013 – Remboursement sur rémunération du personnel -</b>				<b>+15.000,00 €</b>
70 – Ventes de produits fabriqués – Prestations de services – Marchandises	4238	706888	Prestations de service, vente de repas à domicile	+ 40.000,00 €
<b>Sous-total chapitre 70 – Vente de produits fabriqués – Marchandises</b>				<b>+ 40.000,00 €</b>
74 – Dotations/Subventions et participations	420	74748	Commune	+ 30.000,00 €
<b>Sous-total chapitre 74 – Dotations/Subventions - Participations</b>				<b>+ 30.000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>+ 85.000,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 064-266404623-20231005-DELIB3\_05102023-BF



Il est proposé au conseil d'administration

- de voter la décision modificative n°1 du CCAS telle que présentée ci-dessus.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- vote la décision modificative n°1 du CCAS

**Adopté à l'unanimité**

La Vice-Présidente du CCAS  
Nathalie MORICE







D2 – ARRETE - SIGNATURES

Date de convocation :  
le 14 septembre 2023

Nombre de membres en exercice 16

Nombre de membres présents 10

Nombre de suffrages exprimés 11

VOTES :

Pour 11

Contre 0

Abstentions 0

A Saint Jean de Luz, le 05/10/2023

Présenté par La Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
A Saint Jean de Luz le 05/10/2023

Mme MORICE Nathalie



Délibéré par le Conseil d'Administration en session ordinaire  
A Saint-Jean-de-Luz, le 05/10/2023

Le Président et les membres du Conseil d'Administration.

M. IRIGOYEN Jean-François

Mme GONZALO Christine

Mme LEDESMA Laurence

Mme DUHART Christine

Mme CHAUFFARD Béatrice

M. BOIVIN Guillaume

Mme DEBARBIEUX Yvette

Mme TINAUD-NOUVIAN Isabelle

Mme ALBISTUR Marie-Noëlle

Mme DELQUE Geneviève

Mme FOURNIER-DULAC Myriam

M. EMOND Jean-Pierre

M. BIVES-TOURON Jacques

Mme BIDART-LABROUSSE Anne-Marie

Mme ZUGARRAMURDI Maria-Luz

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Saint Jean de Luz, le